

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL DU 24/07/2009

Ouverture de séance à 20h40

Absents excusés : Aline BOUGERET – Julien GLEIZAL – Daniel MOYERE

Absent : Nicolas MARTIN

1. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 1ERE CLASSE :

En raison des nécessités du service administratif, le Maire propose de créer un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe à partir du 1^{er} septembre 2009, pour une durée de 12 heures par semaine.

Le conseil vote l'ouverture de ce poste à l'unanimité.

2. DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de procéder aux décisions modificatives suivantes :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Article 61522 = + 5 00 € (entretien et réparation des bâtiments)

Article 61523 = + 5 00 € (entretien de voies et réseaux)

Article 022 = - 1 000 € (Dépenses imprévues)

MODIFICATION DES COMMISSIONS

Le Conseil Municipal décide de modifier la composition de la commission suivante :

LA COMMISSION CULTURE, SPORT et COMMUNICATION devient :

1) COMMISSION CULTURE ET SPORTS

Responsable : David MARIJON.

Membres : Maryline FANGET. Pascale BACONNIER. Aline BOUGUERET. Maryse CARPENTIER. Josiane DUNIER. Nicolas MARTIN

2) COMMISSION COMMUNICATION

Responsables : Josiane DUNIER et David MARIJON

Membres : Maryline FANGET. Pascale BACONNIER. Aline BOUGUERET. Maryse CARPENTIER. Nicolas MARTIN

Les membres hors conseil ne changent pas.

3. DELEGUES INFORMELLES ET AGEDI

Titulaire : Christian TEYSSIER

Suppléant : Nicolas MARTIN

Il s'agit d'une inversion des rôles entre ces 2 personnes.

Acceptation de cette proposition par le conseil municipal à l'unanimité.

4. PRIX DES LOYERS DES APPARTEMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin de pouvoir régulariser les baux de locations des appartements communaux, et pouvoir tenir compte des taux légaux d'augmentation il a été fait mention au 1^{er} juillet 2008 de l'indice de référence des loyers du 2^{ème} trimestre 2008 établi par l'INSEE. Il invite l'assemblée à modifier le montant des loyers communaux en tenant compte de l'indice INSEE du 1^{er} trimestre 2009 à compter du 1^{er} septembre 2009, soit une augmentation de 1,4 %.

Le Conseil Municipal décide de redéfinir les loyers communaux à compter du 1^{er} septembre 2009, à savoir :

◇ Vicairie	261.00 €
◇ Maison VIALLE	476.00 €
◇ Ancienne école de Garçons	375.00 €
◇ Logement Commerce	335.00 €
◇ Logement école	334.00 €
◇ Loyer les Jardins de la cure 1	472.00 €

◇ Loyer les Jardins de la cure 2 512.80 €

5. QUESTIONS DIVERSES

a) **Prêt pour la construction de l'école**

Décision de contracter un emprunt de **120 000€ auprès du** Crédit Agricole, qui a fait la proposition la plus avantageuse. Aucun intérêt intercalaire ne sera à payer par la commune. La durée de l'emprunt pour l'école est de 20ans avec un taux d'intérêt de 4.19%.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour que le Maire signe cet emprunt avec le Crédit Agricole au taux mentionné ci-dessus.

b) **Tarif de la cantine**

En raison de l'augmentation du tarif du traiteur qui fournit les repas, le conseil municipal décide la répercussion de cette augmentation sur le tarif à la rentrée 2009 aux parents.

Le prix du repas était à 3.32€ est il va passer à 3.38€ (soit 1.08%)

c) **Actes administratifs**

Pour l'aliénation des chemins, le conseil municipal décide à l'unanimité de charger Josiane DUNIER de la rédaction et la signature de ces actes administratifs à Mme Josiane DUNIER.

d) **Station d'épuration de Saint Andéol de Vals**

Elle est en fonctionnement depuis le 10 juillet 2009.

La végétalisation des talus est prévue pour septembre 2009.

e) **Concert de Eugen ENDJIC**

90 personnes ont participé à cet évènement d'une très grande qualité artistique.

Levée de séance à 21h32.